

Communiqué, le 22 novembre 2019

---

Signature d'un contrat de coopération

## **CFF et transN intensifient leur partenariat**

**Les CFF et TransN ont signé un contrat de coopération qui a pour but l'intensification de leur collaboration : au changement d'horaire du 15 décembre prochain, les CFF et transN uniront davantage leurs forces pour exploiter les lignes ferroviaires desservant le canton de Neuchâtel. Soutenu par le Canton de Neuchâtel, ce partenariat constituera le socle du trafic régional du futur. La collaboration stratégique entre les deux opérateurs assurera aux clients un service efficace et de qualité, misant sur la proximité et répondant aux exigences financières des commanditaires.**

Un ancrage fort et durable du chemin de fer à voie normale dans le canton de Neuchâtel : c'est bien ce qui sous-tend la volonté des CFF et de transN d'exploiter de façon conjointe le RER neuchâtelois en faisant évoluer leur coopération opérationnelle initiée il y a quatre ans. En signant un contrat de coopération, les deux exploitants ont pour objectif d'établir une stratégie commune misant sur le long terme pour renforcer l'attractivité des transports publics, la qualité de service auprès de la clientèle, tout en répondant aux attentes financières des commanditaires.

Ce partenariat a été présenté ce vendredi devant la presse, à Fleurier (NE), en présence de Laurent Favre, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, de Robert Cramer, président du conseil d'administration de transN, d'Alain Barbey, directeur régional des CFF pour la Suisse romande et de Pascal Vuilleumier, directeur général de transN. Le co-branding sur les rames des deux compagnies (qui sera posé ces prochaines semaines sur la flotte dédiée aux lignes du partenariat) est le signe symbolique visible de ce rapprochement des deux compagnies au service de la population du canton.

### **Augmentation progressive du volume de prestations transN**

Ce renforcement des synergies se traduit au travers de différentes décisions. Premièrement, l'actuelle coopération opérationnelle entre transN et CFF, sur les lignes 221

Neuchâtel – Travers – Buttes et 223 Neuchâtel – Corcelles – Peseux – Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle, évoluera vers une véritable coopération stratégique de longue durée : transN reprendra intégralement, dès le 15 décembre 2019, la concession de la ligne du Val-de-Travers, en circulant avec son personnel et sous sa propre responsabilité. TransN louera le matériel roulant (Domino) aux CFF afin d'exploiter cette ligne.

Deuxièmement, l'exploitation du Regio/RegioExpress Neuchâtel – Corcelles – Peseux et Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle se poursuivra comme aujourd'hui, avec les rames Flirts transN, sous concession CFF. En outre, le volume de prestations de conduite confié à transN sur ces lignes augmentera progressivement, dès l'horaire 2020. Les deux entreprises maintiendront l'ensemble de leurs points de vente respectifs.

### **Améliorer la qualité de service**

La satisfaction des clients reste au centre des préoccupations des deux partenaires qui, avec les commanditaires, définiront ensemble le niveau de qualité de service à atteindre et les critères permettant de mesurer la qualité de service (disponibilité, capacité en termes de places offertes, ponctualité, propreté). L'intensification de la collaboration stratégique et opérationnelle entre les deux opérateurs offrira donc aux clients un service efficace misant sur la proximité. Le Canton et la Confédération disposeront d'interlocuteurs complémentaires, permettant de poser les bases du futur RER neuchâtelois.

Ces changements n'impliqueront en aucun cas des suppressions de poste. Pour les CFF, seul le périmètre de circulation des conductrices et conducteurs de locomotive se verra modifié. Pour transN, l'augmentation de prestations aura, à terme, un effet positif sur l'effectif de la compagnie, lui permettant de renforcer son positionnement et sa productivité dans le secteur ferroviaire à voie normale.

### **Contacts**

**CFF**, Service de presse, 051 220 43 43, [presse@cff.ch](mailto:presse@cff.ch)

**transN**, Communication, Aline Odot, 032 924 24 24, 079 553 00 00, [aline.odot@transn.ch](mailto:aline.odot@transn.ch)

**Canton de Neuchâtel**, Laurent Favre, par l'intermédiaire du secrétariat du DDTE, 032 889 67 00, [secretariat.ddte@ne.ch](mailto:secretariat.ddte@ne.ch)